LE JOURNAL DU JURA
DEPUIS 1863
SAMEDI 7 FÉVRIER 2015 | www.journaldujura.ch | N° 31 | CHF 3.10 | JA 2500 Bienne

L'ÉDITO

PHILIPPE OUDOT
poudot@journaldujura.ch

Ah, ces NIMBY...

Dans un mois, les citoyens de Tramelan et de Saicourt diront s'ils veulent, oui ou non, du parc éolien que leurs autorités entendent construire sur la Montagne de Tramelan. Un scrutin certes très local, mais dont l'impact risque fort de déterminer l'avenir de l'énergie éolienne dans l'ensemble de l'Arc jurassien, et sans doute aussi dans toute la Suisse. En effet, n'en déplaise à ses détracteurs, la planification de ce parc, dont les deux communes ont confié la réalisation à BKW, a été menée de façon exemplaire, en toute transparence, en veillant à minimiser les nuisances. Preuve en est que le projet a été redimensionné et qu'il ne compte plus que sept éoliennes au lieu de dix. De plus, les aérogénérateurs seront équipés des dernières technologies pour réduire le bruit, les ombres portées et empêcher d'hypothétiques projections de glace.

Comme nous l'a confié Suzanne Thoma, CEO de BKW, si un projet aussi abouti devait être refusé par la population, cela signifierait sans doute que l'exploitation industrielle de l'énergie éolienne n'a pas avenir en Suisse. Pourtant, la sortie du nucléaire nécessitera le recours à toutes les sources d'énergie renouvelable – le solaire, bien sûr, mais l'éolien aussi – si on veut assurer notre approvisionnement en électricité dont la consommation, soit dit en passant, continue d'augmenter inexorablement. Sinon? Eh bien, on sera contraint d'importer du courant qui sera forcément d'origine nucléaire ou fossile – du charbon par exemple. Est-ce vraiment cela qu'on veut?

Les opposants, antinucléaires, évidemment, jurent leurs grands dieux qu'ils ne sont pas opposés à l'éolien en soi, mais à des projets particuliers. Il est certes normal de défendre ses intérêts et de faire valoir ses arguments pour réduire au maximum les nuisances. Mais en réalité, cette mentalité de NIMBY (not in my back yard, ou ‹pas dans mon arrière-cour›) et la défense de purs intérêts privés condamnent de facto toute réalisation. Et tant pis pour les retombées positives, économiques notamment, dont pourrait bénéficier la collectivité. C'est leur droit. Tout comme c'est aussi leur droit, en cas de oui le 8 mars, de recourir à toutes les ficelles juridiques qu'offre notre Etat de droit et d'aller jusqu'au Tribunal fédéral (TF) comme ils l'ont déjà clamé. Mais a contrario, c'est aussi le droit de la collectivité d'affirmer haut et fort que l'intérêt général doit, au final, primer sur les intérêts particuliers. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'avait tranché le TF en 2006 à propos d'un projet éolien neuchâtelois. Les opposants feraient bien de s'en souvenir…

Le parc éolien vu par BKW, Tramelan et Saicourt

LDD

MONTAGNE DE TRAMELAN A un mois de la votation à Tramelan, Le JdJ a rencontré Suzanne Thoma, CEO de BKW, qui donne son point de vue sur le dossier. Les communes de Tramelan et Saicourt réitèrent également leur soutien au projet de ce parc éolien. **PAGE 3**

PARC ÉOLIEN DE LA MONTAGNE DE TRAMELAN BKW a été choisi par les communes de Tramelan et Saicourt pour réaliser leur projet de parc éolien. Le point sur ce dossier avec Suzanne Thoma, CEO de BKW, avant la votation du 8 mars

«Un projet qui fait sens à tous points de vue»

PHILIPPE OUDOT

On a beaucoup entendu les opposants au projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan, au lieu-dit «Prés de la Montagne-Montbautier», et plus récemment, les partisans. Mais pas encore BKW, l'entreprise chargée du projet. Le JdJ a pu s'entretenir avec Suzanne Thoma, CEO du groupe. Elle explique en quoi consiste cet engagement et donne son point de vue sur ce dossier.

D'abord, rappelle-t-elle, ce sont les communes de Tramelan et de Saicourt qui ont choisi de construire un parc éolien sur ce site, retenu comme prioritaire dans les plans directeurs éoliens du Jura bernois et du canton de Berne. Elles ont mandaté BKW, en tant que fournisseur expérimenté de prestations intégrées dans le domaine énergétique, pour le réaliser. La situation est donc différente par rapport à la centrale éolienne Juvent, à la Montagne du Droit, où BKW avait joué un rôle moteur dès le lancement du projet. Pour Suzanne Thoma, *«celui de la Montagne de Tramelan est un très bon exemple de ce que peut être un vrai partenariat privé-public»*.

Concrètement, dès que le projet pourra démarrer, BKW va constituer une société d'exploitation, avec siège à Tramelan, qui sera chargée de la réalisation et de l'exploitation du parc. Dès sa mise en service, les deux communes pourront prendre une participation au capital et disposeront d'un siège au conseil d'administration. Elles auront donc leur mot à dire dans la gestion de la future société.

Intérêts privés contre intérêt public

Mais comme un peu partout en Suisse, ce futur parc se heurte à un violent vent de fronde. Une situation qu'elle explique par *«une véritable culture des intérêts privés qui se manifeste de manière toujours plus forte en Suisse, maintenant qu'il s'agit de mettre en œuvre concrètement la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, qui prévoit une production éolienne de 4,3 TWh»*. Des adversaires toujours mieux organisés, ce qui explique aussi la multiplication des oppositions.

«Mais si on veut réussir le tournant énergétique, il faudra bien trouver un équilibre raisonnable entre la mise en œuvre de la stratégie énergétique et les intérêts privés», relève Suzanne Thoma. Et de souligner que le projet de la Montagne de Tramelan est exemplaire à cet égard. *«Il fait sens du point de vue économique, aussi bien pour BKW – même si les recettes seront modestes – que pour la région: en plus des redevances futures et des emplois créés, 40% des 38 mios que nous allons investir vont en effet profiter à des entreprises locales! En agissant ainsi, les opposants font passer leurs propres intérêts avant ceux de la collectivité.»*

Ce projet fait aussi sens du point de vue des infrastructures, car tout est pratiquement existant, de la ligne de raccordement de 50 kV aux voies d'accès principales. BKW devra simplement refaire la station transformatrice des Reussilles qui, après 50 ans de bons et loyaux services, devait de toute façon être renouvelée. *«Il n'y aura donc qu'un impact très réduit sur l'environnement, puisque tout est là!»*, souligne la CEO.

Comme le souligne Suzanne Thoma, si la population tramelote devait dire non, le projet serait de facto condamné, car tout site éolien doit compter au moins trois aérogénérateurs. © FLORIAN WEHRLI-LDD

> **«Si un tel projet était refusé, symboliquement, cela signifierait que l'exploitation industrielle de l'énergie éolienne n'a pas d'avenir en Suisse.»**
> **SUZANNE THOMA** CEO DE BKW

Technologie de pointe

Et ce n'est pas tout: le projet a aussi tout son sens du point de vue technologique, car les aérogénérateurs seront pourvus d'équipements dernier cri: système de réduction du bruit – en particulier pendant la nuit, afin de respecter les limites de décibels –, des ombres portées, ou encore arrêt automatique du rotor lors de détection de glace.

Qui plus est, ajoute Suzanne Thoma, *«nous avons tenu compte de l'avis des opposants puisque le projet a été redimensionné et ne compte plus que sept éoliennes au lieu de dix. Il s'agit assurément d'un projet modèle, mené de façon optimale. Sauf points de détail, il aurait été difficile de faire mieux. Si un tel projet devait être refusé, symboliquement, cela signifierait que l'exploitation industrielle de l'énergie éolienne n'a pas d'avenir en Suisse.»*

Ah, les NIMBY...

Dans ce contexte, Suzanne Thoma dénonce le double discours des opposants. D'un côté, ils affirment ne pas être contre l'énergie éolienne en tant que telle, mais contre des projets particuliers. En réalité, avec cette mentalité de NIMBY (not in my back yard, ce qui signifie ‹pas dans mon arrière-cour›, ndlr), ils bloquent toute réalisation. Preuve en est que mis à part le remplacement des quatre premières turbines de la centrale Juvent en 2013 par des modèles de nouvelle génération, aucun projet de parc éolien ne s'est concrétisé en Suisse les deux dernières années.

Par ailleurs, elle s'étonne de l'attitude incohérente des opposants en Suisse qui, dans leur ensemble, se disent antinucléaires. Elle rappelle que pour assurer la transition énergétique qu'implique la sortie du nucléaire, toutes les sources d'énergies renouvelables seront nécessaires. Sinon? *«Eh bien, la Suisse n'aura d'autre choix que d'importer du courant qui, inévitablement, sera d'origine fossile ou nucléaire. Ce n'est pas ce que j'appelle une vision d'avenir...»*

La patronne de BKW constate dans la foulée que les opposants oublient que jusqu'à présent, *«nous avons vécu comme des privilégiés en Suisse. Or, au vu de l'évolution conjoncturelle, il n'est pas sûr que la situation continue d'être aussi favorable»*. Plutôt que de s'arc-bouter sur de petits intérêts privés, peut-être compréhensibles, ils feraient bien de prendre en compte ce que peut amener ce parc à la région en termes d'emplois et de valeur ajoutée.

Sachant que les opposants tramelots ont d'ores et déjà annoncé qu'ils étaient prêts à recourir jusqu'au Tribunal fédéral (TF), cela pourrait-il décourager BKW à poursuivre l'aventure? Non, affirme Suzanne Thoma, d'autant moins que leurs chances d'obtenir gain de cause sont plutôt faibles. Dans un arrêt rendu en 2006 concernant le site éolien du Crêt-Meuron (canton de Neuchâtel), le TF avait tranché en soulignant que dans la pesée des intérêts, celui, public, de production d'énergie devait primer sur ceux de protection des paysages et sur les intérêts privés.

Développement à l'étranger

Au vu des difficultés rencontrées en Suisse pour réaliser des projets éoliens en raison des oppositions, mais aussi des interminables procédures administratives, BKW entend continuer d'investir à l'étranger. En Allemagne et en Italie, bien sûr, où le groupe possède déjà plusieurs parcs, *«mais également en France et dans d'autres pays européens, afin d'avoir une bonne répartition des risques»*.

Et à ceux qui affirment qu'il faut abandonner l'éolien au profit du solaire, Suzanne Thoma répond que l'énergie photovoltaïque fait évidemment partie du mix énergétique. Mais le solaire ne permettant pas une production aussi régulière que l'éolien, il faut obligatoirement diversifier les modes de production de courant. Miser seulement sur le solaire obligerait à développer d'énormes infrastructures de stockage, ce qui ferait exploser le prix de l'électricité.

Pour la CEO, l'approvisionnement énergétique constitue assurément un gros défi pour le futur, et BKW a bien l'intention de jouer un rôle majeur dans la nécessaire transformation des infrastructures d'approvisionnement. Et de souligner qu'il est temps que chaque région songe à y apporter sa contribution. Dans ce contexte, celle du Jura bernois-Jura a de solides atouts et pourrait bien devenir un véritable laboratoire des smart grids, ces fameux réseaux intelligents qui doivent permettre de gérer au mieux les fluctuations entre production et consommation.

Les deux communes vont produire plus d'électricité qu'elle n'en consomment

INFORMATION FACTUELLE Les exécutifs de Tramelan et de Saicourt l'ont répété hier face à la presse: oui, les nouvelles autorités entrées en fonction cette année soutiennent la construction du parc éolien et invitent les citoyens à voter oui le 8 mars prochain à Tramelan, et le lendemain à Saicourt lors de l'assemblée communale. *«Mais nous ne faisons pas campagne, car nous avons un devoir de réserve. Nous voulons donc simplement présenter objectivement les faits»*, a souligné Philippe Augsburger, nouveau maire de Tramelan.

Et les faits, a-t-il poursuivi, ce sont le soutien clair du Conseil général: 20 voix favorables, contre 9 et 2 abstentions; l'adéquation du projet aux lignes directrices de l'Agenda 21 accepté par le législatif; l'impact limité du parc sur le voisinage, l'environnement, la faune et le paysage grâce aux mesures de protection prises. *«Ce sont également des revenus – 130 000 et 170 000 fr. par an pour Tramelan, et 40 000 à 50 000 fr. pour Saicourt –, et cela sans le moindre investissement de notre part. A cela s'ajoutent les retombées pour l'économie locale, puisque 40% des 38 mios que BKW va investir iront à des entreprises de la région. Et enfin, la société d'exploitation qui sera créée aura son siège à Tramelan et y paiera des impôts.»*

PROJET ÉQUILIBRÉ Certes, a constaté le conseiller municipal tramelot Christophe Gagnebin, ce projet présente aussi certains inconvénients, comme toute activité humaine, mais il s'agit d'un projet équilibré, qui résulte d'études sérieuses et qui respecte tout ce qui est possible. *«C'est aussi un projet novateur, qui va permettre à nos communes de se profiler comme région pilote dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Avec ce parc, nous serons en effet autonomes, puisque nous produirons plus de courant que nous n'en consommons»*, a-t-il indiqué.

Le parc devrait en effet produire 28 GWh, alors que la consommation totale des 4800 habitants des deux communes est de 25 GWh. Et de rappeler au passage que les recettes provenant du parc seront affectées à des projets dans les domaines des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables.

INITIATIVE SANS EFFET Directeur des Services industriels de Tramelan, François Comina a quant à lui évoqué le 2e scrutin du 8 mars lié lui aussi au parc éolien. A savoir l'initiative lancée par l'association PHP (Protection habitat et paysage), qui exige une distance minimale de 500 m entre une éolienne industrielle et les maisons. Même si elle a été validée par la Préfecture, *«les autorités communales recommandent de la rejeter, car elle sera de toute façon sans effet, le droit applicable étant celui qui existait lors du dépôt du projet, en juillet 2012»*, a-t-il indiqué. En matière de parc éolien, a-t-il poursuivi, la législation fédérale ne fixe d'ailleurs pas de distance minimale mais impose une analyse de l'ensemble des impacts pour déterminer si l'implantation d'un aérogénérateur était possible ou non.

RÉVERSIBLE Pour en revenir au parc éolien, François Comina a rappelé que tous les raccordements électriques reliant les machines à la sous-station de BKW aux Reussilles seraient enterrés – *«il n'y aura donc pas de lignes aériennes comme on a pu l'entendre parfois»*. Et d'ajouter que lorsque les éoliennes arriveront en fin de vie, dans 25 ou 30 ans, elles pourront sans autre être démontées et ne laisseront donc aucune trace.

Pour sa part, le maire de Saicourt Markus Gerber a insisté sur la parfaite adéquation du projet avec la stratégie énergétique de la Confédération, *«puisque nous produirons le courant là où nous le consommons. C'est une manière d'éviter de construire de nouvelles lignes à haute tension!»*

Enfin à propos des opposants, François Comina a souligné que mis à part des privés, les associations régionales PHP et Librevent, ainsi que la commune des Genevez, l'ASPO (Association pour la protection des oiseaux) le WWF et Helvetia Nostra figuraient aussi parmi les adversaires du projet. Et de constater qu'en l'occurrence, il s'agissait sans doute d'oppositions de principe. *«C'est dommage, car elles n'ont sans doute pas pris connaissance du projet comme l'a fait Pro Natura qui, elle, n'a pas fait opposition.»* PHO

LE PARC EN BREF

7	Nombre d'éoliennes, dont 5 à Tramelan, et 2 à Saicourt
150 MÈTRES	Hauteur maximale possible
12,6 MW	Puissance du parc
28 GWH	Production annuelle
38 MIOS	Investissement totalement payé par BKW
14,5	Nombre de tours des pales par minute
2016-2017	Mise en service prévue